

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM TTC	FRANCHISES
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b>		
<b>Annulation pour motif médical</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie grave (y compris les rechutes ou aggravation d'Accident corporel ou de préexistant(e)), ou décès</li> </ul>		aucune
<b>Annulation pour causes dénommées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages matériels graves</li> <li>• Vol dans les locaux privés ou professionnels</li> <li>• Votre convocation pour une greffe d'organe</li> <li>• Dommages graves à votre véhicule</li> <li>• Un accident ou une panne de votre moyen de transport</li> <li>• Votre licenciement économique</li> <li>• L'obtention d'un emploi salarié</li> <li>• Votre convocation à comparaître devant une juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif</li> <li>• Votre convocation à un examen de rattrapage</li> <li>• Le refus de visa touristique</li> <li>• Votre mutation professionnelle</li> <li>• La suppression ou la modification de la date de vos congés payés par votre employeur</li> <li>• Votre convocation pour une adoption</li> <li>• Annulation pour la séparation du couple</li> <li>• Le vol, dans les 48 heures précédant votre départ, de vos papiers</li> <li>• En cas d'émeute, attentat ou un acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle survenant à l'étranger, dans un rayon de 50 km de votre lieu de villégiature dans la ou les villes de destination ou de séjour</li> <li>• Grève du personnel de la compagnie aérienne et/ou de l'aéroport dans les 72 heures précédant le départ</li> <li>• En cas d'annulation pour un motif garanti</li> <li>• Les frais de changement de nom</li> </ul>	50 000 € / personne 150 000 € / événement	Pour les Voyages jusqu'à 2 000 € / personne : 50 € / personne Pour les Voyages supérieurs à 2 000 € / personne : 100 € / personne
<b>Annulation cas imprévus :</b> Tout événement aléatoire, soudain, imprévisible à la réservation, dûment établi et vérifiable, indépendant de la volonté de l'Assuré, l'empêchant de voyager	50 000 € / personne 150 000 € / événement	Pour les Voyages jusqu'à 2 000 € / personne : 5% du montant des frais d'annulation Pour les Voyages supérieurs à 2 000 € / personne : 10% du montant des frais d'annulation
<b>DEPART OU RETOUR MANQUE</b>		
Départ / retour manqué	1 500 € / personne 13 500 / événement	1 500 € / personne 13 500 / événement
<b>BAGAGES</b>		
Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport	<b>AVEC JUSTIFICATIFS :</b> 1 500 € / personne 7 500 € / événement <b>SANS JUSTIFICATIFS :</b> Montant forfaitaire de : 150 € / personne	Aucune
- Dont Objets de valeur en cas de vol caractérisé	Max 500 € / personne	50 € / personne
- Dont Objets personnels en cas de vol caractérisé	Max 1 000 € / personne	50 € / personne
Retard de livraison à l'aéroport de destination	<b>AVEC JUSTIFICATIFS :</b> 150 € / personne <b>SANS JUSTIFICATIFS :</b> Montant forfaitaire de : 50 € / personne	Seuil d'intervention : supérieur à 24h
Frais de réfection de documents officiels	200 € / personne	Aucune

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM TTC	FRANCHISES
<b>INTERRUPTION TOTALE DE SEJOUR</b>		
Remboursement des prestations terrestres non utilisées (au prorata temporis)	10 000 € / personne 45 000 € / événement	Aucune
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b>		
Décès accidentel (assurés de plus de 12 ans)	16 000 €	Aucune
Infirmité permanente totale suite à accident Max par événement	76 500 € pour les mineurs 16 000 € pour les majeurs	Aucune
Aménagement du domicile et/ou du véhicule	10% du capital invalidité permanente suite à accident plafonné à 20 000 €	IPT ou IPP supérieure à 33 %
Indemnités journalières (uniquement pour les bénévoles)	15 € / jour - durée maximale indemnisation de 365 jours	Franchise absolue : 5 jours
<b>OPTION PACK TRANSPORT</b>		
Retard de transport (avion, train, bateau)	Montant forfaitaire de : 150 € / personne 1 350 € / événement	Seuil d'intervention : supérieur à 4h
Rachat de franchise : location de motoneige, quad, buggy ou jet sky	1 500 € / véhicule	Aucune
Garantie des prix : Surcharge carburant Hausse des taxes d'aéroport	50 € / personne Et 250 € / événement	Seuil d'intervention : minimum 25 € / personne
<b>OPTION ANNULATION TOTALE DE GROUPE ET GREVE DES TRANSPORT</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie grave, accident grave ou décès du responsable du groupe</li> <li>• Attentat ou acte de terrorisme</li> <li>• Catastrophe Naturelle</li> <li>• Arrêté préfectoral du fait de difficultés de circulation des moyens de transport</li> <li>• Interdiction de voyager émise, dans les 45 jours précédant le départ, par les autorités gouvernementales</li> <li>• Fermeture administrative totale de l'établissement scolaire</li> </ul>	9.500€/personne et 225.000€/groupe	Franchise de 10% du montant sinistre avec un minimum de 20€/personne et un maximum de 100€/personne
<b>ANNULATION TOTALE DE GROUPE EN CAS DE GRÈVE D'UN MOYEN DE TRANSPORT DANS LES 72H AVANT LE DÉPART</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annulation totale du voyage suite à une grève des transports utilisés pour votre voyage (car, ferry, avion et train) vous empêchant de vous rendre à la destination de votre séjour.</li> <li>• Cette grève ou son préavis devront intervenir dans les 72 heures avant le départ</li> </ul>	9.500€/personne, de 40.000€ /groupe	Franchise de 10% du montant sinistre avec un minimum de 20€/personne et un maximum de 100€/personne